## Réunion du conseil syndical du 11 février 2023

Membres présents : Melle LABARERE, Mme LANEZ, M. BUON et M. HERRMANN

Membres excusés : Mme DAMBRY (consultée par téléphone lors de la réunion)

Lieu de la réunion : Chez M. HERRMANN

Début de la réunion à 10H30

## 1 - MISE EN CONCURRENCE DE BSGI

Cette réunion a pour but de décider d'une direction à prendre pour consulter des syndics afin d'en présenter un ou deux lors de notre prochaine AG.

Nous décidons que cette réunion reste confidentielle pour le moment afin de ne pas communiquer à BSGI notre intention de changer de syndic, dans un souci de conserver un maximum de bonnes relations. Ce compte rendu sera diffusé après la vérification des comptes.

Nous allons consulter dans un premier temps :

- Le cabinet PINERI à Noisy-le-Grand
- Le cabinet JOFFARD à Nogent sur Marne
- Le cabinet FONCIA à Noisy-le-Grand

Nous privilégions le bouche à oreille pour ces consultations.

M. HERRMANN va prendre contact avec eux pour qu'ils puissent nous faire une proposition de contrat.

Nous déciderons ensuite, dans un deuxième temps, de présenter un ou deux contrats lors de la prochaine assemblée générale.

## Complément d'information avant diffusion de ce compte rendu au 22 avril 2023

Le cabinet PINERI ne nous a pas répondu.

Donc seuls FONCIA et JOFFARD ont répondu à nos attentes

Le Conseil syndical a décidé de présenter le cabinet FONCIA pour mettre BSGI en concurrence lors de notre prochaine A.G.

Ce qui a motivé notre décision, c'est que nous aurons M. SURY comme gestionnaire, nous avons déjà eu l'occasion de travailler avec lui, pendant des années, quand nous étions chez SEDEI et c'est de loin le meilleur gestionnaire que nous avons eu. C'était notre condition pour présenter FONCIA, que ce soit impérativement notre gestionnaire.

De plus le cabinet JOFFARD était plus cher 9 000 € TTC, et FONCIA 8 400 € TTC (BSGI 8 440 € TTC pour cette année en cours)

## 2 - DISCUSSIONS DIVERSES SANS VOTE NI DECISION

Nous avons échangé sur plusieurs sujets, sans vote et sans décision à prendre, concernant la vie et le fonctionnement de la copropriété.

Fin de la réunion à 12H00

M. HERRMANN Philippe pour le conseil syndical